

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00539

**EXECUTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 AVANT LEUR VOTE -
AUTORISATION DE MOUVEMENTER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGETS DE
L'EXERCICE PRECEDENT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 92

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT,
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER,
Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

92 02-042-24620770-20191219-0201905280

DATE: 07AF-PHONACIE : 23 décembre 2019

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

**EXECUTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 AVANT LEUR VOTE -
AUTORISATION DE MOUVEMENTER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGETS DE
L'EXERCICE PRECEDENT**

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante.

Il semble opportun de mettre en œuvre cette possibilité qui permettra d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2020 dans l'attente du vote du budget primitif.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Il est précisé qu'en section d'investissement, les crédits sont votés par opération sur le budget principal et le budget des Transports Urbains, et par chapitre pour les autres budgets annexes.

Pour mémoire, les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent hors remboursement de la dette, dotations, réserves et opérations d'ordre étaient de :

- 71 400 510 € pour le budget principal,
- 45 945 460 € pour le budget annexe des Transports Urbains,
- 11 097 400 € pour le budget annexe Assainissement Collectif,
- 25 493 € pour le budget annexe Assainissement SPANC,
- 10 523 422 € pour le budget annexe EAU,
- 1 775 760 € pour le budget annexe Réseaux de chaleur,
- 337 302 € pour le budget annexe Parcs et Aires de Stationnement.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, autorise avant le vote du budget primitif 2020, Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU